

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 3

Artikel: Documents : les grandes puissances : l'Italie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

compensations matérielles nécessaires ; car si on leur fait un pont d'or à l'étranger tandis que leur propre pays les laisse dans la médiocrité, on comprendra leur hésitation à nous conserver leurs précieux services.

Le fameux service mercenaire à l'étranger n'est plus ! Ne le perpétuons pas par des « prêts » de missions militaires ! S'il est nécessaire d'accepter des stages, voilà qui est tout-à-fait différent ; un soldat qui ne connaît pas ce que font ses voisins risque fort d'être désavantagé au moment psychologique de la guerre ! Etudions donc les autres armées ; pénétrons-nous de l'idée que celui qui reste dans sa maison sans mettre le nez à la fenêtre est un ignorant. Nous savons cependant parfaitement que ce ne sont pas de rapides inspections comme celles dont nous gratifient les officiers étrangers qui peuvent instruire !

Avant la guerre, 60 officiers anglais par contre restèrent longuement en Suisse et étudièrent à fond le service des milices suisses qu'ils désiraient apporter chez eux : écoles de recrues, écoles de cadres, manœuvres...

chef des arbitres. **De Techtermann** commandait le 1er corps avec **Galiffe** comme chef d'état-major !

Secretan et **Koechlin** étaient respectivement à la tête des 1^{re} et 2^{de} divisions, tandis que **de Loys** gouvernait admirablement la 1^{re} brigade de cavalerie ! Que de morts en peu d'années ! ... Qui aurait le courage de dresser la liste des disparus ? ... Et du côté officiers étrangers : le général baron **von Huene** (Allemagne), le général **Faurie** (France), accompagné de l'aimable colonel **de la Villetteux**, le colonel **Hordiczka** (Autriche), le colonel **Monkewitz** (Russie), le colonel **Angelotti** (Italie) ... tant d'autres encore !

Notre armée est toujours debout ! Elle a passé le cap difficile de 1914 sans faiblesse ; l'étranger a toujours les yeux fixés sur elle pour voir si elle peut satisfaire à ses obligations internationales. De notre côté nous ne négligerons aucune occasion de nous documenter sur ce qui se fait ailleurs pour être toujours prêts au moment du danger !

D.



Tarnierung eines Schützengrabens gegen Flieger.

Pour ne pas être repérées par les avions les tranchées sont masquées.

L. Friedli

ils virent tout, analysèrent tout ! On pouvait se montrer confiants envers eux car ce n'est pas l'Angleterre qui violera jamais nos frontières ... et cependant la guerre de 1914 aurait pu donner un démenti à ce que nous avançons ici !

Un rêve, hélas ! impossible à réaliser, serait de pouvoir montrer aussi à nos sous-officiers ce qui se passe à l'étranger ! Les 4 amis de Hollande que nous avons eu le plaisir d'accompagner durant plusieurs semaines dans quelques cantons suisses ont eu évidemment un bénéfice énorme en étudiant de près notre organisation militaire ! Mais nous sommes pauvres ; les socialistes crient déjà comme des perdus au vu de notre budget ; il ne faut pas songer à ces beaux rêves ... mais il est quand même permis de les faire !

Une fois de plus nous avons reçu les amis, les officiers étrangers ; tant d'années ont passé depuis qu'un jour nous les vîmes réunis dans cette admirable revue qui termina les manœuvres du 1er corps d'armée, à Granges-Pacot ; il y a 22 ans de cela ! C'était le 11 septembre 1907. Cette mobilisation avait admirablement réussi ; le général **Wille**, alors commandant du III. corps, était

Documents: Les grandes puissances L'ITALIE

Notre grande voisine du sud, nous enseigne la géographie, est une presqu'île mesurant 310.110 km² de superficie (Suisse 41.295 km²) sur laquelle vivent (1925) 40.547.839 habitants. Elle a un total de frontières terrestres de 1851 km, dont 724 de communes avec la Suisse.

Si nous avons un réseau de chemins de fer de 6202 km., l'Italie arrive à 20.118 km. ce qui prouve un gros effort accompli dans ces dernières années. C'est le roi qui commande les armées, d'après l'article 5 de la Constitution. En temps de paix c'est le ministre de la guerre qui assume toutes les responsabilités militaires ; en temps de guerre, ces pouvoirs reviennent au roi sinon à un commandant suprême.

Le ministère de la guerre est un organe administratif et technique très complexe ; il comprend :

- 1) un cabinet du ministre, qui règle les affaires personnelles du dit et ses rapports avec le parlement ;
- 2) un bureau de coordination ;

- 3) un bureau des officiers généraux;
- 4) une direction générale du personnel civil et des affaires générales;
- 5) un cabinet du sous-secrétaire d'état chargé de la liaison avec le parlement;
- 6) une direction générale du personnel et des cadres, qui statue sur les avancements, les mutations, les cas de discipline. Les généraux et les officiers de l'état-major restent indépendants de cet organe;
- 7) une direction générale du recrutement qui s'occupe également de tout ce qui touche le statut, avancement et discipline des sous-officiers ainsi que de la discipline des hommes de troupe;
- 8) une direction générale de l'artillerie et des transports automobile (armes portatives, matériel des dits. Services des établissements d'artillerie et des ateliers du génie, etc. . . .);
- 9) une direction générale du génie pour les fortifications, routes, lignes télégraphiques et téléphoniques militaires, polygones de tir, matériel du génie, etc. . . .;
- 10) une direction générale des services logistiques, s'occupant du service du ravitaillement (vivres, fourrages, habillement, équipement, service général, casernement);
- 11) une direction générale de services administratifs pour les soldes, allocations, indemnités, administrations des corps, pensions, secours, etc. . . .;
- 12) une direction centrale du service de santé militaire (organisation, personnel médical et pharmaceutique, sociétés de secours, aumôniers, statistiques sanitaire, médecine légale, hygiène, prophylaxie, assistance médicale, matériel des services de santé, de chimie et pharmacie);
- 13) un service de la cavalerie et service vétérinaire réglant l'élevage pour l'armée, les centres d'élevage, les achats d'animaux, l'inspection et le dressage, la remonte, l'hygiène et la prophylaxie vétérinaire, le personnel vétérinaire;
- 14) une direction du centre de chimie militaire;
- 15) une direction de l'éducation physique.

Notons encore que le ministre a sous ses ordres le chef d'état-major général qui prépare la guerre par tous les moyens mis à sa disposition.

Inutile ici d'entrer dans tous les détails concernant ce chef d'état-major.

Comme dans presque tous les pays européens il a des fonctions très définies et des prérogatives dans tous les domaines militaires. Il préside le conseil de l'armée composé du sous-chef d'état-major et de 7 généraux commandants d'armée ou de corps d'armée; de lui dépendent les 5 généraux inspecteurs des bersagliers, des troupes alpines, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie et le corps de l'état-major avec ses 3 bureaux.

Le premier bureau a les sections suivantes :

- 1) opérations (3 sections);
- 2) défense aérienne (2 sections);
- 3) instruction (3 sections);
- 4) situation (3 sections).

Le deuxième bureau comprend :

- 1) organisation et mobilisation (4 sections);
- 2) personnel d'état-major et bulletin de mobilisation (2 sections);
- 3) service (3 sections);
- 4) transports (3 sections).

Le troisième bureau est formé ainsi :

- 1) secrétariat (2 sections);
- 2) histoire (2 sections);
- 3) colonies (2 sections).

chargé de la préparation de la mobilisation civile « pour

Un Comité spécialement intéressant est celui qui est les questions touchent à l'utilisation de toutes les activités nationales et à la préparation de plans en vue de l'organisation et de l'emploi des ressources du pays nécessaires à la guerre ».

Ce comité se rattache au Ministère de l'Economie Nationale.

Appelé à jouer un rôle de première importance dans la préparation du pays à la guerre il groupe des représentants des ministères de la guerre, de la marine et de l'aéronautique, les directeurs généraux des administrations, les présidents des grandes associations techniques du pays s'occupant de sciences ou de questions économiques, les représentants de l'activité nationale dans les domaines scientifiques, industriels, agricoles et économiques. Ce comité de la mobilisation civile comme on le voit dispose d'une force merveilleuse d'orientation et peut rendre des services inappréciables à la nation.

Dépendant directement du président du Comité pour la mobilisation civile, on peut encore faire une place à part aux **observateurs industriels**. Ceux-ci suivent l'activité de la production des diverses industries du pays qui peuvent être utilisées en vue d'armements militaires; le ministère de la guerre en a 36, celui de la marine 11 et le commissariat aéronautique 3, soit 50 au total.

L'Italie a également créé un **Comité supérieur technique des armes et munitions** chargé de coordonner les études et les expériences ainsi qu'un **Comité supérieur technique pour les services électriques de l'armée et les services électriques de liaison**.

Une énumération de toutes les forces de l'armée italienne serait fastidieuse pour nos lecteurs. Disons quelques mots des **sous-officiers**, ce qui ne manquera de nous intéresser tous :

Les caporaux sont choisis parmi les soldats qui ont accompli au moins trois mois de service et passé des examens spéciaux. Les caporaux-majors sont nommés au choix parmi les caporaux qui comptent au moins dix mois de service dans ce grade.

Les sergents sont nommés parmi les caporaux-élèves-officiers ou élèves-sous-officiers ou parmi les caporaux-majors qui accomplissent une période d'au moins dix mois de service actif.

Les sergents sont promus sergents-majors après 3 ans de grade et les sergent-majors sont promus adjudants après 3 mois de grade au moins selon les vacances des effectifs réglementaires; les adjudants sont promus adjudant-chefs après quatre ans de grade puis adjudants-majors après quatre autres années. Ce nombre d'années peut être réduit d'un an pour ceux qui sont reconnus aptes à être promus au choix. Les promotions, jusqu'au grade de sergent-major inclusivement, sont faites par les commandants de corps, les promotions aux grades supérieurs par le ministère de la guerre sur avis de commissions d'avancement spéciales.

L'éducation physique a pris surtout depuis la guerre une place importante dans la préparation militaire; elle relève du bureau d'instruction de l'état-major central et de la division de l'éducation physique du ministère de la guerre.

L'organe technique central est l'Ecole Centrale militaire de Rome (Farnesine).

Chaque régiment possède un gymnase couvert muni d'agès de gymnastique. Des concours divisionnaires et

de corps d'armée servent chaque année à choisir des candidats au championnat national militaire.

Une **milice volontaire pour la sécurité nationale** fait partie de la force armée de l'état.

Elle comprend des volontaires recrutés parmi les citoyens qui en font la demande, qui répondent aux conditions spéciales d'aptitudes et sont âgés de 17 à 50 ans.

Les officiers sont recrutés parmi les officiers en congé de l'armée, et sur leur demande. Disons par exemple qu'un Consul Général a une autorité correspondant à celle d'un commandant de corps.

En cas de mobilisation, ces volontaires sont incorporés aux unités auxquelles ils appartiennent normalement.

Il faudrait une place plus grande que celle dont nous disposons ici pour parler longuement de la **mobilisation civile** qui consiste à transformer en organisation de guerre l'organisation de paix de toutes les activités nationales.

Les femmes elles-mêmes et toutes les personnes morales seront tenues de prendre part à la défense morale et matérielle de la nation et seront soumises à une discipline de guerre.

Nous en reparlerons dans un prochain article.

Le commandement d'une escadrille aérienne

Il est certain que le commandement d'une escadrille (compagnie d'aviation, pour employer le terme officiel) en vol demande une certaine rapidité d'exécution, et plus encore une précision toute particulière. D'autre part, les commandements ne se donnant pas à la voix, par T. S. F., — nous croyons savoir cependant que des essais ont été faits dans ce domaine à l'étranger — ils se font tous chez nous au geste, par des signes des bras.

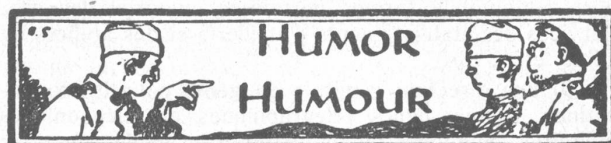
Avant le départ, le commandant d'unité réunit ses pilotes et leur rappelle les signes convenus pour l'exécution de ses ordres. Par exemple, le signal de virage à droite en escadrille est donné par le commandant de l'avion de tête, en étendant le bras droit hors du fuselage, les appareils évoluant en formation de V. L'ordre est transmis également par les pilotes de derrière, soit des deux avions qui suivent immédiatement. Le procédé est le même que celui employé, entre autres, par les conducteurs-mitrailleurs : lever le fouet signifiant « en avant ! » et l'abaisser ordonnant « marche ! »

S'il s'agit d'une escadrille de biplaces, ce sont les observateurs qui transmettent les signaux. Pour le vol en ligne on étend les deux bras, et pour l'ordre d'atterrissage, le chef d'unité balance son avion de gauche à droite, et vice-versa, au moyen du gauchissement. Mais ces signaux sont simplement conventionnels ; chaque chef d'escadrille employant ses procédés. Le principe fondamental du vol groupé, c'est de suivre, dans toutes ses évolutions, l'appareil du commandant.

Lorsque plusieurs escadrilles évoluent ensemble, ce sont alors le ou les avions de l'état-major de groupe qui

possèdent le commandement. Dernièrement, dans un tel exercice, le signal d'atterrir fut donné par les deux avions précédant les escadrilles, qui virèrent l'un à gauche, l'autre à droite, de l'escadre aérienne. Avec de l'entraînement et de l'attention, le drill aérien peut obtenir la précision d'une section d'infanterie bien dressée. Nous en avons eu la preuve à maintes reprises, notamment lors du meeting du « Bidertag » à Berne, il y a plusieurs années déjà, au cours duquel une escadrille de petit Hauriod, pilotés par des instructeurs, accomplit en formation de V toute la voltige aérienne ; puis au dernier meeting de Zurich, où une escadrille de Fokker de l'armée hollandaise donna une démonstration superbe de cohésion et de discipline de vol.

Lt. E. N. (« Revue militaire Suisse. »)



Der lebendige Tote.

Im Gefecht hatte es Tote gegeben, das heisst, einzelne Leute wurden als gefallen erklärt und mussten an einem bestimmten Platz liegen bleiben. Dabei kam ein Füsilier in die Nähe eines Apfelbaumes zu liegen. Er veränderte wider den Befehl seine Stellung, schob seinen Leichnam unter den Baum und tat sich hier an Aepfeln gütlich. Das sah ein Offizier. Er gab seinem Gumpesel die Sporen, sprengte auf den Füssel zu und schnarchte ihn sehr vernehmbar an: « Sind Sie nüd für tot erchlärt worde? Wie chönnd Sie sich underschtoh, z'ässe? » — Worauf der Füssel schlagfertig zur Antwort gab: « Herr Hauptme, ich mache Wiederbeläbigversuech! »

(« Landwehrhirsch. »)

Es fällt mir gerade noch « einer » ein:

Im Manöver.

Hauptmann zum Leutnant: « Sie haben mit Ihren Leuten diesen Fluss zu durchqueren; wir nehmen an, dass diese Brücke hier gesprengt sei. » — Kurze Zeit nachher sieht er den Leutnant mit seinen Soldaten mitten auf der Brücke. « Habe ich nicht gesagt, wir nehmen an, dass diese Brücke gesprengt sei?! » ruft der Hauptmann voller Wrt. — « Wir nehmen an, dass wir schwimmen! » ruft ihm der Leutnant zurück.

In der Mundart tönt's noch besser: « Und mir nämend a, mir schwümmid! »

Et ta sœur !

A la IV/7 un cossard réputé aborde son capitaine :
— Mon capitaine, je voudrais une permission pour me rendre à Genève.
— Pourquoi à Genève ?
— Ma sœur est mourante.
— Hum ! Etes-vous bien sûr d'avoir une sœur ?
— Oui, mon capitaine, nous sommes deux enfants dans notre famille, un garçon et une fille . . .
— Hum . . .
— C'est moi le garçon !



"Löw."
Leisten Ihnen zuhause wie